



BUREAU NATIONAL DE LA
CERTIFICATION EN HYGIÈNE DENTAIRE

NATIONAL DENTAL HYGIENE
CERTIFICATION BOARD

RAPPORT 2015 ANNUEL

Du 1er janvier au 31 décembre 2015



© 2016 Bureau national de la certification en hygiène dentaire

1929 Ch. Russell, Bureau 322

Ottawa ON K1G 4G3

Tél. : (613) 260-8156 Téléc. : (613) 260-8511

Courriel : exam@ndhcb.ca

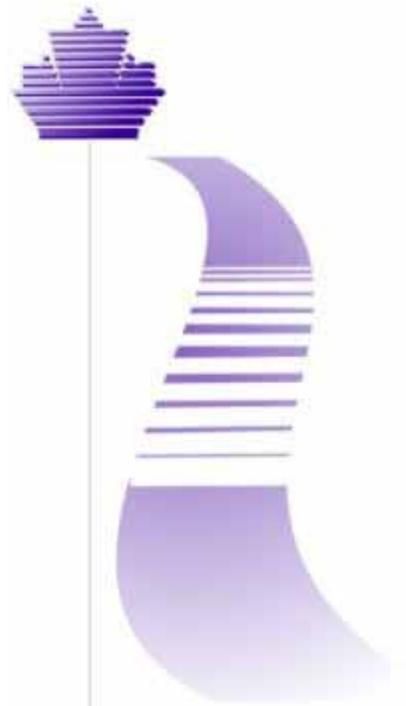
www.ndhcb.ca

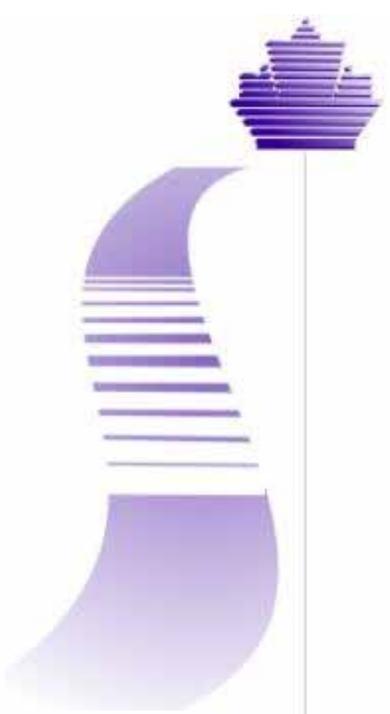


Table des matières

| | |
|---|----|
| Nos fins | 1 |
| Le conseil d'administration de 2015 | 2 |
| Message de la présidente | 3 |
| Programme de certification nationale en hygiène dentaire ... | 4 |
| Admissibilité | 5 |
| Administration | 6 |
| Comités du Conseil | 8 |
| Opérations | 9 |
| États financiers (Rapport des vérificateurs) | 11 |







Nos Fins

Le Bureau national de certification en hygiène dentaire existe afin que les organismes de réglementation canadiens, représentant le public, aient des mécanismes fiables et valides pour évaluer les compétences actuelles en hygiène dentaire.

Ceci est défini plus spécifiquement, et ce en ordre de priorité, par :

1. Les organismes de réglementation canadiens ont confiance en nos mécanismes d'examens pour évaluer les compétences de base nécessaires pour avoir accès à la pratique.
 - 1.1 Ils reconnaissent que les examens mesurent les connaissances, le jugement et les habiletés en hygiène dentaire en termes d'accès à la pratique et à l'assurance de la qualité.
2. Les candidat(e)s à l'examen sont en mesure de participer au processus d'examen à l'intérieur d'un temps et à un prix raisonnables.
 - 2.1 Ils auront de critères clairs et défendables pour déterminer l'admissibilité à passer l'examen.
 - 2.2 Ils auront des paramètres d'examen clairs, précis et complets.
 - 2.3 Ils auront accès à un examen sans biais ou parti pris.
 - 2.4 Ils recevront des commentaires identifiant leurs points à améliorer.
3. Les formateurs, les personnes oeuvrant à l'agrément des programmes d'hygiène dentaire, les professionnels en hygiène dentaire et les organismes professionnels en hygiène dentaire reconnaîtront et se feront les garants de la qualité, la validité et la fiabilité du programme de certification nationale en hygiène dentaire.



Le conseil d'administration de 2015

ORGANISMES

Collège des hygiénistes dentaires
du Manitoba

Collège des hygiénistes dentaires
de la Colombie Britannique

Association des hygiénistes
dentaires de la Saskatchewan

Collège des hygiénistes dentaires
de Terre-Neuve-et-Labrador

Collège des hygiénistes dentaires
de la Nouvelle-Écosse

Conseil dentaire de l'Île du Prince
Édouard

Représentante du public

Commission de l'agrément
dentaire du Canada

Ordre des hygiénistes dentaires du
Nouveau-Brunswick

Collège des hygiénistes dentaires
de l'Alberta

Ordre des hygiénistes dentaires
de l'Ontario

Association canadienne des hygiénistes
dentaires

Directeur général du BNCHD

REPRÉSENTANT(E)S

Stephanie Gordon
(présidente)

Heather Biggar
(vice-présidente)

Kellie Watson

Daniel Mercer

Patricia Grant

Alison MacDougall

Cindy McLean

Frédéric Duguay

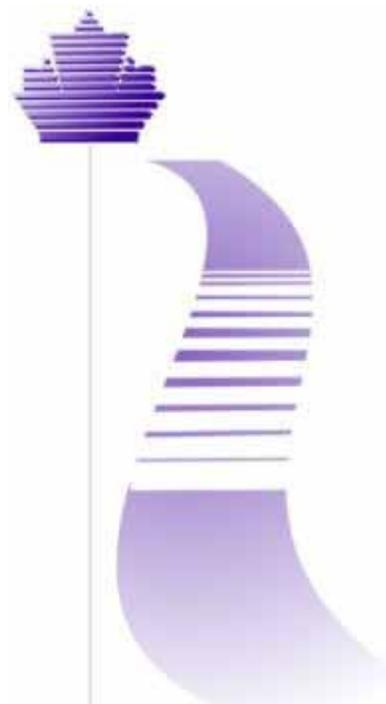
Diane Thériault

Stacy Bryan-Mackie

Lisa Taylor

Mary Bertone

Doris Lavoie



Message de la présidente

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) est l'organisme de validation des acquis des praticien(ne)s en hygiène dentaire au Canada et s'est engagé à offrir, dans l'intérêt du public, des mécanismes de test fiables et valides pour évaluer les compétences des nouveaux diplômés des programmes canadiens et internationaux de formation en hygiène dentaire.

En utilisant le modèle de gouvernance par politiques (Policy Governance®) et en maintenant un lien étroit avec les organismes de réglementation provinciaux en hygiène dentaire, la commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), l'association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) et les enseignant(e)s canadien(ne)s en hygiène dentaire, le BNCHD est en mesure d'être à l'affût constant des développements et d'ainsi pouvoir répondre aux besoins de changement en éducation, dans les pratiques et dans la réglementation en hygiène dentaire afin de s'assurer que l'examen demeure pertinent et actuel.

Le conseil d'administration (CA) a établi comme prioritaire la mise en place de moyens permettant de maintenir une liaison étroite avec ses propriétaires. De fait, le BNCHD a accueilli le 17 juin 2015, trente-et-un invités (« propriétaires ») qui ont participé à un événement social de liaison. Ces invités comprenaient les registraires de toutes les provinces, des enseignants de programmes d'hygiène dentaire de CB, des représentants d'associations professionnelles (BCDHA et ACHD), les membres du conseil des Ordres professionnels en hygiène dentaire de plusieurs provinces, ainsi que les membres du conseil et du personnel du BNCHD. L'objectif de cet événement était de recueillir de l'information auprès de « propriétaires » clefs afin d'ajuster nos efforts et ainsi mieux parvenir à nos fins. Cet événement était d'ailleurs la première de plusieurs activités faisant partie du nouveau plan stratégique visant à resserrer les liens avec les propriétaires du BNCHD. Les informations ainsi recueillies à travers les différentes activités, de même qu'au moyen de divers sondages d'appoint et d'étude des tendances ambiantes serviront à mieux ajuster et parvenir à nos fins.

Le monitoring et l'examen périodique des politiques du conseil sont des tâches que le CA prend au sérieux. Un intérêt particulier est d'ailleurs porté auprès des critères d'admission à l'examen et la relation entre les différents ordres professionnels et le BNCHD

J'ai l'honneur de servir pour la première année en tant que présidente du Conseil et il me fait plaisir d'accueillir deux (2) nouveaux administrateurs au Conseil cette année : Mary Bertone, représentant les formateurs en hygiène dentaire de l'ACHD et Stacy Bryan-Mackie du College of Registered Dental Hygienists of Alberta. Je voudrais sincèrement remercier Brenda Walker pour ses nombreuses années de service au Conseil dont un bon nombre à la présidence et Carol Yakiwchuk l'ancienne représentante des formateurs en hygiène dentaire de l'ACHD. J'aimerais également remercier Heather Biggar qui a accepté le rôle de vice-présidente et qui m'appuie merveilleusement.

Au nom du Conseil, je tiens à saisir cette occasion pour remercier le comité d'examen, les rédacteurs/réviseurs de questions et les membres du groupe de validation de la version française pour leur excellent travail. Nous sommes de plus chanceux de pouvoir compter sur notre directeur général, Doris Lavoie, et son personnel qui travaillent avec tant de diligence pour s'assurer que tous les processus d'examen fonctionnent efficacement et sans heurts.

Nous sommes heureux de vous présenter le résumé des activités et des résultats d'examen dans ce rapport annuel 2015. En tant que membres du Conseil, du personnel, ou des bénévoles nous profitons de cette opportunité pour réaffirmer notre engagement à produire des examens et autres produits afférents, de la plus haute qualité, pour la profession d'hygiéniste dentaire.

En toute amitié,


Stephanie Gordon, RDH, BA
Présidente

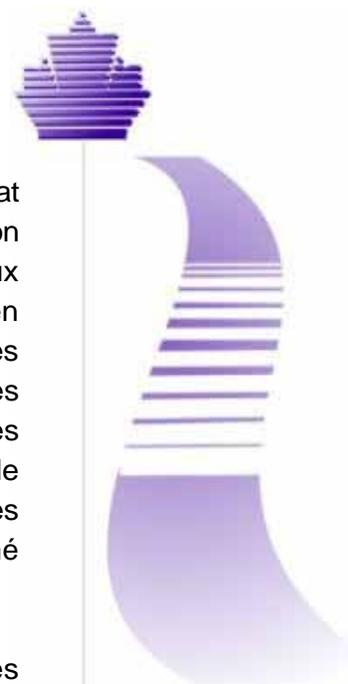
Programme de certification nationale en hygiène dentaire

Le programme de certification nationale en hygiène dentaire offre le Certificat national en hygiène dentaire, délivré suite à la réussite de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD). Cet examen n'est offert qu'aux candidat(e)s admissibles qui rencontrent les normes minimales de formation en hygiène dentaire (voir page suivante). Il mesure le niveau de connaissances des nouveaux diplômés des écoles de formations en hygiène dentaire canadiennes et ceux et celles ayant obtenu leur formation ailleurs, par rapport aux normes nationales de la profession. Le BNCHD offre également un test d'assurance de la qualité (test d'AQ). Ce dernier n'est offert qu'aux hygiénistes dentaires détenant déjà un permis d'exercer dont leur Ordre professionnel a confirmé l'admissibilité.

Tous les examens évaluent le niveau de connaissances, jugement et habiletés attendu des hygiénistes dentaires canadien(ne)s débutant(e)s. Les examens sont développés de façon à respecter la diversité en termes de culture, de réglementation provinciale/ territoriale, de langue et de besoins spéciaux. Ce processus est extensif et comprend plusieurs contrôles de qualité et diverses étapes de révision. Les examens sont justes et outrepassent les normes en vigueur en termes de *normalisation* (tous sont traités de la même façon), de *fiabilité* (mesures constantes et invariables) et *validité* (nous mesurons effectivement ce que nous visons à mesurer).

Le Certificat du BNCHD est présentement un des critères essentiels pour une première inscription au registre des organismes de réglementation de toutes les provinces canadiennes sauf le Québec. Tous peuvent cependant être confiants que le BNCHD développe et administre un examen écrit fiable et fidèle aux normes pancanadiennes.

Tous les examens sont basés sur le plan directeur du BNCHD qui représente les compétences nationales en matière d'hygiène dentaire pour pratiquer la profession. Le premier profil de compétences en hygiène dentaire a été développé en 1995. La plus récente mise à jour date de 2011 et une nouvelle édition est prévue pour 2016. Le plan directeur est basé sur les plus récentes compétences nationales en matière d'hygiène dentaire découlant des normes nationales de formation et de pratique. Elles ont été revues et validées par des professionnel(le)s en hygiène dentaire représentant tous les domaines de pratique et toutes les régions du Canada. Les organismes de réglementation ont également été consultés afin de s'assurer que les compétences sont le reflet exact de la pratique de l'hygiène dentaire dans toutes les juridictions.





Admissibilité

Qui est admissible à l'Examen?

Étudiant(e)s d'un programme en hygiène dentaire agréé

Un(e) étudiant(e) d'un programme en hygiène dentaire agréé par la Commission sur l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association Commission on Dental Accreditation (ADA/CODA) peut faire une demande d'admission à l'ECNHD s'il y a confirmation par la direction du programme en hygiène dentaire que l'étudiant(e) aura complété son programme en hygiène dentaire dans les quatre mois qui suivent la date limite de demande d'admission.

Personnes diplômées d'un programme en hygiène dentaire agréé

Un(e) candidat(e) qui est diplômé(e) d'un programme en hygiène dentaire qui était agréé par la CADC ou par l'ADA/CODA, à la date où il/elle a obtenu son diplôme, peut faire une demande d'admission à l'ECNHD.

Diplômé(e)s d'un programme en hygiène dentaire non agréé

Un(e) candidat(e) qui est diplômé(e) d'un programme en hygiène dentaire qui n'était pas agréé par la CADC ou par l'ADA/CODA, à la date où il/elle a obtenu son diplôme, peut faire une demande d'admission à l'ECNHD une fois la vérification d'admissibilité faite par le BNCHD.



Administration

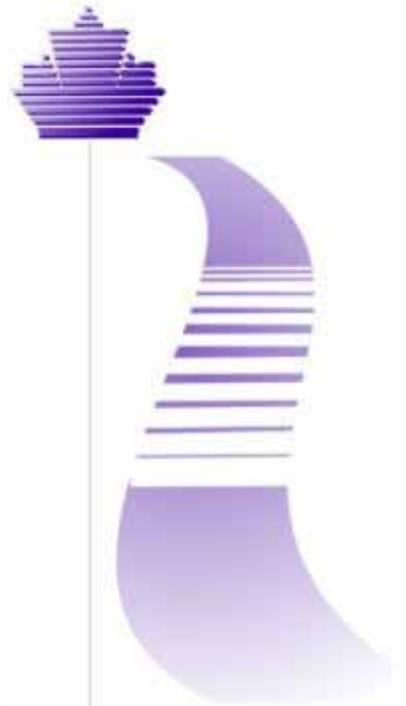
Le BNCHD offre des accommodements spéciaux aux candidat(e)s handicapé(e)s ou ayant une difficulté d'apprentissage. Ces accommodements, peuvent comprendre du temps supplémentaire, une salle séparée et, dans certains cas, une version audio ou les services d'un lecteur/rédacteur. En 2015, le BNCHD a approuvé 25 demandes d'accommodements spéciaux de candidat(e)s ayant présenté une justification adéquate accompagnée de documents probants.

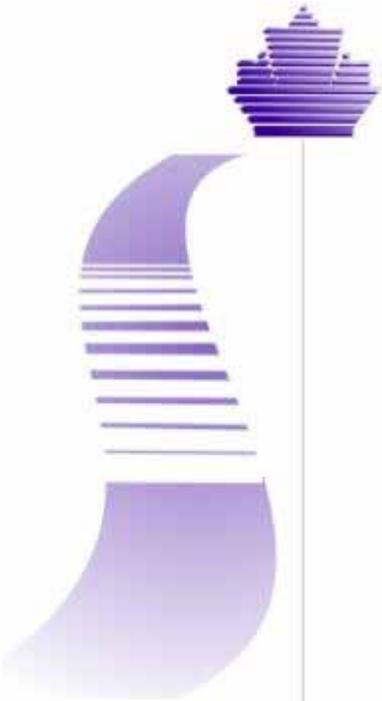
L'an passé, l'ECNHD a été offert en format électronique les 19-20 janvier, 19-20 mai et 21-22 septembre à différents centres d'examen informatisés, situés dans un rayon de 100k km (1 heure) de toute école canadienne agréée en hygiène dentaire ayant présenté des candidat(e)s pour un examen. Les surveillant(e)s des centres d'examen furent choisi(e)s et ont reçu leur orientation aux lignes directrices d'administration de l'ECNHD par Yardstick Software Inc., une compagnie de testing d'Edmonton qui administre nos examens par ordinateurs via un processus hautement sécuritaire.

Nos examens ont également été développés et soumis à un processus de validation statistique rigoureux grâce à l'apport de Yardstick.

Les résultats à l'ECNHD furent ensuite transmis aux candidat(e)s et un résumé cumulatif fut envoyé aux écoles de formation et aux organismes de réglementation participants. Les résultats par numéros d'identité des candidat(e)s, de même que les résultats globaux combinés des différents programmes de formation en HD ont également été publiés sur notre site Web. Il est à noter que tous les résultats de 2015 ont pu être certifiés comme représentant une mesure valide de la compétence des candidat(e)s dans les domaines évalués par l'ECNHD.

Le tableau à la page suivante donne un aperçu statistique des résultats :





| Tableau comparatif des résultats à L'ECNHD pour 2012-2014 | | | | | | |
|---|----------------|-------------|----------------|-------------|------------------|------------|
| Examen | # de candidats | | # de réussites | | Taux de réussite | |
| | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 |
| Janvier | 261 | 276 | 225 | 208 | 86% | 75% |
| Mai | 678 | 772 | 594 | 657 | 88% | 85% |
| Septembre | 225 | 232 | 147 | 164 | 65% | 71% |
| TOTAL | 1164 | 1280 | 966 | 1029 | 83% | 80% |

Il y a présentement 29 programmes de formation en hygiène dentaire au Canada (hormis ceux du Québec) dont 21 publics et 8 privés. Tous les programmes canadiens hors Québec sont par contre agréés par la Commission d'agrément dentaire du Canada (CADDC).

Bien que nous prévoyons qu'environ 1 170 candidat(e)s s'inscriront à l'examen de certification nationale en hygiène dentaire en 2016; selon nos projections, le nombre de candidat(e)s à l'examen devrait se stabiliser autour de 1 100 à 1 150 annuellement, au cours des prochaines années.



Comités du conseil d'administration

Comités ad hoc d'appels de décisions formelles

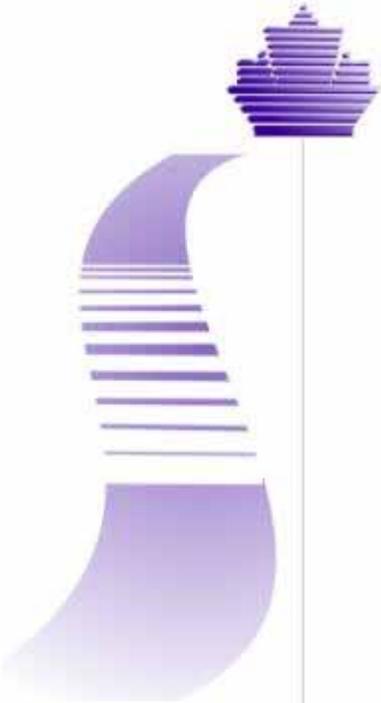
Les comités ad hoc formés suite à un appel d'une décision formelle sont responsables, auprès du Conseil, de toute décision portant sur tout sujet qu'un(e) client(e) du BNCHD désire contester, y compris l'évaluation des demandes de révision des résultats provenant des candidat(e)s ayant échoué à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) dans les cas où des irrégularités seraient suspectées ou alléguées.

Il n'y a pas eu d'appel de résultats d'examen en 2015.

Comité ad hoc sur le budget de gouvernance

Au cours de l'année, le Conseil du BNCHD a entériné le travail de ce comité ad hoc formé de la présidente et de la vice-présidente, qui a développé le budget de gouvernance pour 2016.





Opérations

Le BNCHD a mis en place des mécanismes modernes de développement de questions et d'administration d'examens, combinés à diverses initiatives telles un modèle de gouvernance éprouvé, des ressources disponibles en ligne (guides et formulaires de demande d'admission, examen préparatoire, etc.), un site Web à la fine pointe, un système de gestion de banque de données adéquat, la capacité de rédiger et de réviser des questions d'examen en ligne, un plan de réponse en matière de sécurité bien élaboré et du personnel professionnel capable de faire face aux besoins de tous nos clients. En 2015 nous avons offert tous nos examens exclusivement par ordinateur à l'exception de quelques candidat(e)s requérant des accommodements spéciaux.

Évaluations d'admissibilité

Le BNCHD est responsable de l'évaluation des demandes d'admissibilité soumises par des personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-agrées par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association (ADA) Commission on Dental Accreditation (CODA). Pour déterminer leur admissibilité, nous évaluons la formation académique de chaque postulant(e) selon des critères spécifiques basés sur les normes nationales de compétences en hygiène dentaire en vigueur.

En 2015, nous avons reçu 8 demandes d'admissibilité provenant de diplômés de programmes étrangers et avons complété l'évaluation de 8 demandes (5 d'années précédentes et 3 de l'an passé) puisque nous n'avions pas reçu tous les documents des autres.

Parmi les 8 évaluations complétées, 4 postulants ont été admis à l'ECNHD et les 4 autres se sont vus refuser l'admissibilité puisqu'ils ne rencontraient pas nos normes.



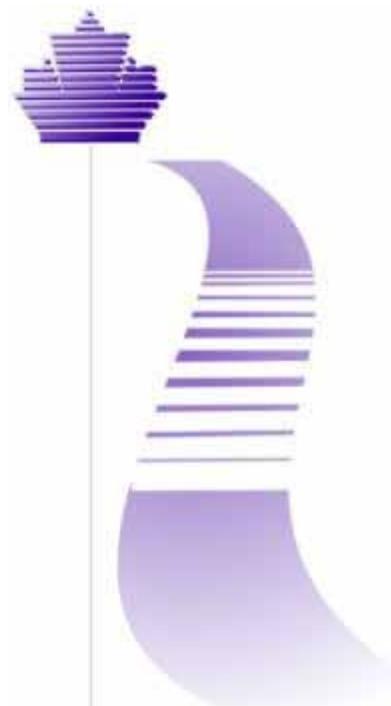
Comité d'examen

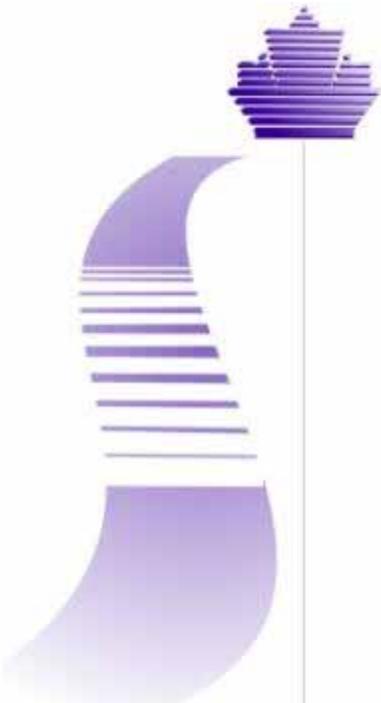
Nos expertes en hygiène dentaire, de même qu'une représentante de notre firme de consultants en psychométrie et un membre du personnel se sont rencontrées à trois reprises afin d'encadrer toutes les activités liées au processus de développement et d'évaluation de nos examens dont l'ECNHD et la version 2016 de notre plan directeur.

La méthode Angoff modifiée a été utilisée pour déterminer la calibration de nos examens et la note de passage de tou(te)s les candidat(e)s.

Rédaction de questions d'examen

Nous avons formé 11 nouvelles rédactrices de questions en 2015. Nous avons également tenu deux sessions de révision de nouvelles questions produites au cours de. Nous comptons présentement sur un groupe d'environ 30 expert(e)s en hygiène dentaire de partout à travers le pays, rédigeant des questions d'examen s'ajoutant à notre banque d'environ 1 800 questions utilisées sur différentes versions d'examens et couvrant toutes les compétences identifiées dans notre plan directeur y compris celles basées sur des photographies et des radiographies.





Groupe de validation de la version française

Un groupe de validation composé d'hygiénistes dentaires bilingues et chevronnées, accompagnées de notre traductrice officielle, a révisé et validé la traduction française de chacune des versions de l'examen et mis à jour le lexique français-anglais qui est disponible sur le site Web du BNCHD.

Outil d'évaluation d'assurance de la qualité

L'outil d'évaluation en ligne d'assurance de la qualité (AQ) que nous avons développé à la demande du College of Dental Hygienists of British Columbia (CDHBC) fut administré à plus de 1 500 hygiénistes dentaires de la province depuis les trois dernières années. La version la plus récente comprend toujours 75 questions qui sont présentées de façon aléatoire parmi un groupe de 110 questions présélectionnées. Depuis 2015, le test d'AQ est maintenant administré en Colombie Britannique, en Ontario et à quelques hygiénistes dentaires d'Alberta.



ANNEXE A

Rapport des vérificateurs



National Dental Hygiene Certification Board / Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Financial Statements / États financiers

For the year ended December 31, 2015

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

National Dental Hygiene Certification Board
Bureau national de la certification en hygiène dentaire
Financial Statements
États financiers
For the year ended December 31, 2015
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Contents

Table des matières

| | | |
|-------------------------------------|---|--|
| Independent Auditor's Report | 1 | Rapport de l'auditeur indépendant |
| Financial Statements | | États financiers |
| Balance Sheet | 3 | Bilan |
| Statement of Changes in Net Assets | 4 | État de l'évolution de l'actif net |
| Statement of Operations | 5 | État des résultats |
| Statement of Cash Flows | 6 | État des flux de trésorerie |
| Notes to Financial Statements | 7 | Notes complémentaires aux états financiers |

Independent Auditor's Report

**To the Members of
National Dental Hygiene Certification Board**

Report on the Financial Statements

We have audited the accompanying financial statements of National Dental Hygiene Certification Board which comprise the balance sheet as at December 31, 2015 and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the organization as at December 31, 2015 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations.

Collins Barrow Ottawa LLP

Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants
April 14, 2016
Ottawa, Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux administrateurs du
Bureau national de la certification en hygiène dentaire**

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau national de la certification en hygiène dentaire comprenant le bilan au 31 décembre 2015 et les états des résultats, de l'évolution de actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Collins Barron Ottawa s. r. l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

le 14 avril 2016

Ottawa (Ontario)

National Dental Hygiene Certification Board**Bureau national de la certification en
hygiène dentaire****Balance Sheet****Bilan**

December 31

31 décembre

| | 2015 | 2014 | |
|---|------------------|-----------|---|
| Assets | \$ | \$ | Actif |
| Current | | | Actif à court terme |
| Cash | 69,169 | 80,305 | Encaisse |
| Short-term investments (Note 3) | 128,972 | 233,341 | Placements à court terme (note 3) |
| Accounts receivable | - | 350 | Débiteurs |
| Prepaid expenses | 50,486 | 41,308 | Frais payés d'avance |
| | 248,627 | 355,304 | |
| Investments (Note 3) | 823,485 | 675,794 | Placements (note 3) |
| Tangible capital assets (Note 4) | 132,646 | 137,559 | Immobilisations corporelle (note 4) |
| | 1,204,758 | 1,168,657 | |
| Liabilities and Fund Balances | | | Passif et solde des fonds |
| Current | | | Passif à court terme |
| Accounts payable and accrued liabilities | 41,375 | 53,840 | Créditeurs et frais courus |
| Government remittances payable | 3,036 | 10,650 | Remises gouvernementales à payer |
| Deferred revenue (Note 5) | 144,670 | 204,830 | Recettes reportées (note 5) |
| | 189,081 | 269,320 | |
| Net assets | | | Actif net |
| Restricted to legal reserve fund | 100,000 | 100,000 | Affecté au fond de prévoyance à des fins légales |
| Restricted to succession planning fund | 100,000 | 100,000 | Affecté au fond de plans de succession |
| Net assets invested in tangible capital assets | 132,646 | 137,559 | Actif net investi en immobilisations corporelle |
| Unrestricted | 683,031 | 561,778 | Non affecté |
| | 1,015,677 | 899,337 | |
| | 1,204,758 | 1,168,657 | |

On behalf of the Board / Pour le conseil :

Director / Administrateur

National Dental Hygiene Certification Board

**Bureau national de la certification en
hygiène dentaire**

Statement of Changes in Net Assets

État de l'évolution de l'actif net

For the year ended December 31

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

| | 2015 | 2014 | |
|---|----------------|----------|---|
| | \$ | \$ | |
| Net assets restricted to succession planning | | | Actif net affecté à la planification de la relève |
| Balance, beginning of year | <u>100,000</u> | 100,000 | Solde, début de l'exercice |
| Balance, end of year | <u>100,000</u> | 100,000 | Solde, fin de l'exercice |
| Net assets restricted to legal reserve | | | Actif net affecté au fonds de contingence à des fins légales |
| Balance, beginning of year | <u>100,000</u> | 100,000 | Solde, début de l'exercice |
| Balance, end of year | <u>100,000</u> | 100,000 | Solde, fin de l'exercice |
| Net assets invested in tangible capital assets | | | Actif net investi en immobilisations corporelles |
| Balance, beginning of year | 137,559 | 142,472 | Solde, début de l'exercice |
| Amortization for the year | <u>(4,913)</u> | (4,913) | Amortissement pour l'année |
| Balance, end of year | <u>132,646</u> | 137,559 | Solde, fin de l'exercice |
| Unrestricted net assets | | | Actif net non affecté |
| Balance, beginning of year | 561,778 | 571,118 | Solde, début de l'exercice |
| Deficiency of revenue over expenses for the year | 116,340 | (14,253) | Insuffisance des recettes sur les charges pour l'année |
| Transfer amortization of capital assets to net assets invested in tangible capital assets | <u>4,913</u> | 4,913 | Transfert de l'amortissement des immobilisations au investissement en immobilisations corporelles |
| Balance, end of year | <u>683,031</u> | 561,778 | Solde, fin de l'exercice |

National Dental Hygiene Certification Board**Bureau national de la certification en
hygiène dentaire****Statement of Operations****État des résultats**

For the year ended December 31

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

| | 2015 | 2014 | |
|--|----------------|-----------------|--|
| | \$ | \$ | |
| Revenue | | | Recettes |
| Examination fees | 836,665 | 721,880 | Frais d'examens |
| Investment income | 6,869 | 11,428 | Revenu de placements |
| Miscellaneous | 14,243 | 7,717 | Divers |
| Prep test | 40,785 | 22,085 | Test préparatoire |
| QA test | 59,380 | 55,100 | Test d'AQ |
| Net gain on investments | 18,571 | 17,150 | Gain net sur les investissements |
| | 976,513 | 835,360 | |
| Expenses | | | Charges |
| Governance | 84,365 | 95,712 | Gouvernance |
| NDHCE development | 216,944 | 225,727 | Développement de l'ECNHD |
| NDHCE administration | 149,485 | 114,017 | Administration de l'ECNHD |
| Special projects | 54,453 | 42,619 | Projets spéciaux |
| Professional fees | 26,988 | 38,454 | Honoraires professionnels |
| Salaries and benefits | 236,909 | 234,040 | Salaires et avantages sociaux |
| Office administration | 56,985 | 65,026 | Administration du bureau |
| CDAC grant | 10,000 | 10,000 | Octroi à la CADC |
| Amortization of tangible capital assets | 4,913 | 4,913 | Amortissement des immobilisations corporelles |
| Condominium fees | 19,131 | 19,105 | Frais de condominium |
| | 860,173 | 849,613 | |
| Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year | 116,340 | (14,253) | Excès (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice |

National Dental Hygiene Certification Board
**Bureau national de la certification en
hygiène dentaire**
Statement of Cash Flows
État des flux de trésorerie
For the year ended December 31
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

| | <u>2015</u> | <u>2014</u> | |
|---|-----------------|-------------|---|
| | \$ | \$ | |
| Cash flows from operating activities | | | Flux de trésorerie provenant d'activités d'exploitation |
| Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year | 116,340 | (14,253) | Excès (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice |
| Adjustments for | | | Ajustements attribuées à |
| Fair market value adjustment on investments | (11,209) | 1,229 | Ajustement de la juste valeur des placements |
| Amortization of tangible capital assets | 4,913 | 4,913 | Amortissement des immobilisations corporelles |
| | 110,044 | (8,111) | |
| Changes in non-cash working capital items: | | | Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement: |
| Accounts receivable | 350 | 1,777 | Débiteurs |
| Prepaid expenses | (9,178) | (19,237) | Frais payés d'avance |
| Accounts payable | (12,465) | 22,755 | Créditeurs et frais courus |
| Government remittances payable | (7,614) | 8,355 | Remises gouvernementales à paye |
| Deferred revenue | (60,160) | 24,990 | Recettes reportées |
| | 20,977 | 30,529 | |
| Cash flows from investing activities | | | Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement |
| Net disposal of investments | (32,113) | 20,059 | Net de la cession de placements |
| Increase (decrease) in cash during the year | (11,136) | 50,588 | Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice |
| Cash, beginning of year | 80,305 | 29,717 | Encaisse, début de l'exercice |
| Cash, end of year | 69,169 | 80,305 | Encaisse, fin de l'exercice |

1. Governing Statutes and Nature of Activities

The National Dental Hygiene Certification Board (organization) is a non-profit organization incorporated under the Canada Not-for-profit Corporations Act. The organization is exempt from income tax.

The purpose of the organization is:

- to further the public interest by providing a quality assurance mechanism that reflects a national standard for assessment of candidates for entry into the practice of dental hygiene;
- to encourage and facilitate portability between the dental hygiene regulatory authorities in all Canadian jurisdictions;
- to ensure that the rules and regulations governing examinations will provide for the conducting of examinations in a fair and equitable manner;
- to issue national certificates to dental hygienists upon examination in accordance with the recommendations of an Examination Committee established and maintained by the organization; and
- to maintain such register(s) as may from time to time be required.

1. Statuts et nature des activités

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (organisme) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme est exempté d'impôts.

L'organisme a pour objet:

- de protéger l'intérêt public en établissant un mécanisme d'assurance de la qualité qui reflète une norme nationale d'évaluation des candidats et candidates pour l'admission à la pratique de l'hygiène dentaire.
- d'encourager et de faciliter la transférabilité entre les organismes de réglementation de l'hygiène dentaire dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;
- d'assurer que les règlements qui régissent les examens donneront un administration des examens d'une façon juste et équitable;
- de délivrer aux hygiénistes dentaires des certificats nationaux après examen, conformément aux recommandations du Comité d'examen mis sur pied et soutenu par l'organisme; et
- de tenir les registres qui peuvent être exigés de temps à autre.

2. Accounting Policies**Basis of Presentation**

The financial statements were prepared in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations which are part of Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies.

2. Principes comptables**Base de présentation**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivants.

2. Accounting Policies (continued)**Management responsibility and the use of estimates**

The financial statements of the organization are the representation of management in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations. The preparation of periodic financial statements necessarily involves the use of estimates and assumptions. The major financial areas that require estimates and assumptions are: 1) fair value of financial instruments; and 2) amortization of capital assets. Actual results could differ from management's best estimates and assumptions as additional information becomes available in the future. These estimates and assumptions are reviewed periodically and, as adjustments become necessary, they are reported in the periods in which they become known.

Financial Instruments*Measurement of financial instruments*

Financial instruments are financial assets or liabilities of the organization where, in general, the organization has the right to receive cash or another financial asset from another party or the Board has the obligation to pay another party cash or other financial asset.

The organization initially measures its financial assets and liabilities at fair value, except for certain non-arm's length transactions that are measured at the exchange amount.

The organization subsequently measures its financial assets and financial liabilities at amortized cost, except for investments that are quoted in an active market, which are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in excess of revenue over expenses.

2. Principes comptables (suite)**Responsabilité de la direction et établissement de prévisions**

Les états financiers de l'organisme sont la représentation de la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La préparation d'états financiers périodiques comporte nécessairement l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Les domaines financiers principaux qui nécessitent des estimations et des hypothèses sont les suivantes: 1) la juste valeur des instruments financiers, et 2) l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents des meilleures estimations de la direction et des hypothèses que des informations supplémentaires sont disponibles à l'avenir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à la période où ils deviennent connus.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers d'organisme où, en général, l'organisme a le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre partie ou l'organisme a l'obligation de payer comptant ou un autre actif financier à une autre partie.

L'organisme évalue initialement ces actifs et ces passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions avec lien de dépendance qui sont évalués à la valeur d'échange.

L'organisme mesure par la suite de ses actifs financiers et des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en excès des recettes sur les charges.

2. Accounting Policies (continued)**Financial Instruments (continued)**Measurement of financial instruments (continued)

The financial assets and financial liabilities measured at amortized cost consist of cash, accounts receivable, and accounts payable and accrued liabilities.

Impairment

Financial assets measured at cost are tested for impairment when there are indicators of impairment. The amount of the write-down, if any, is recognized in excess of revenue over expenses. The previously recognized impairment loss may be reversed, to the extent of the improvement, directly or by adjusting the allowance account. The reversal may be recorded provided it is no greater than the amount that had been previously reported as a reduction in the asset and it does not exceed original cost. The amount of the reversal is recognized in excess of revenue over expenses.

Transaction costs

The entity recognizes its transaction costs in excess of revenue over expenses in the period incurred. However, financial instruments that will not be subsequently measured at fair value are adjusted by the transaction costs that are directly attributable to their origination, issuance or assumption.

Tangible Capital Assets

Tangible capital assets are recorded at cost. Amortization is based on the estimated useful life of the asset and is provided on a straight-line basis as follows:

| | |
|-------------------------|-------|
| Building | 2.5% |
| Computer equipment | 33.3% |
| Furniture and equipment | 20% |

2. Principes comptables (suite)**Instruments financiers (suite)**Évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs et frais courus.

Détérioration

Les actifs financiers évalués au coût sont testés pour la détérioration lorsqu'il existe des indicateurs de détérioration. Le montant de la réduction de valeur, le cas échéant, est comptabilisé en excès des recettes sur les charges. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être inversée, dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses. Le renversement peut être comptabilisé à la condition qu'il ne soit pas supérieur au montant qui avait été précédemment rapporté comme une réduction de l'actif et qu'il ne dépasse pas le coût d'origine. Le montant de la reprise est comptabilisé en excès des recettes sur les charges.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction qui excèdent des recettes sur les charges dans la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à leur juste valeur sont ajustés par les coûts de transaction directement attribuables à leur origine, leur émission ou leur hypothèse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Il est calculé selon la méthode linéaire comme suit:

| | |
|-------------------------|--------|
| Immeuble | 2,5 % |
| Équipement d'ordinateur | 33,3 % |
| Mobilier et matériel | 20 % |

2. Accounting Policies (continued)**Internally Restricted Funds**

Net assets invested in tangible capital assets is comprised of the net book value of tangible capital assets.

The legal reserve fund was established by the board of governors to meet the possible costs of any future lawsuits.

The succession planning fund was established by the board of governors to be used for the position search, negotiation and related activities such as transitioning expenses.

Revenue Recognition

The organization follows the deferral method of accounting for revenues. Revenue received in the form of examination fees is recognized in the period to which the fees relate. Fair value changes for investments are recorded as investment income and recognized as revenue in the statement of operations.

2. Principes Comptables (suite)**Fonds affecté d'origine interne**

L'actif net investi en immobilisations corporelles est constitué par la valeur nette comptable des immobilisations corporelles.

Le fond de prévoyance à des fins légales a été établi par le conseil d'administration en cas de poursuites judiciaires futures.

Le fond de plan de succession établi par le conseil d'administration doit être utilisé pour les activités de recherche, de négociation et de position liés tels que les frais de transition.

Constatation des recettes

L'organisme suit la méthode du report pour enregistrer les recettes. Les recettes reçues sous forme de frais d'examen sont comptabilisées dans la période aux cours de laquelle elles se rapportent. Les changements de la juste valeur des placements sont comptabilisés comme revenu de placements et reconnus comme revenu dans l'état des résultats.

3. Investments

Investments consist of corporate bonds, provincial government bonds and equity mutual funds which are carried at their fair value of \$952,457, which includes accrued interest. These investments mature between April 2016 and April 2020. The fair values used in these financial statements have been determined at market prices as quoted by investment brokers. As at December 31, 2015, investments totaling \$128,972 (2014 - \$233,341) will mature within a year and have been disclosed as short-term.

3. Placements

Les placements sont composés d'obligations corporatives, d'obligations au gouvernement provincial et des fonds de placement qui sont comptabilisés à leur juste valeur de 952,457 \$, qui inclut les intérêts courus. Ces placements viennent à échéance entre avril 2016 et avril 2020. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché fourni par le conseiller en placement de l'organisme. Au 31 décembre 2015, il y a 128 972 \$ (2014 - 233 341 \$) d'investissements qui viendront à échéance dans un an et sont donc comptabilisés à court terme.

4. Tangible Capital Assets

4. Immobilisations corporelles

| | December 31, 2015 31 décembre, 2015 | | | |
|-------------------------|--|---|--|-------------------------|
| | Cost/ coût | Accumulated Amortization/ Amortis sament accumulé | Net Book Value/ Valeur comptable nette | |
| Building | \$ 196,513 | \$ 63,867 | \$ 132,646 | Bâtissement |
| Furniture and equipment | 9,732 | 9,732 | - | Mobilier et équipement |
| Computer equipment | 26,917 | 26,917 | - | Équipement informatique |
| | \$ 233,162 | \$ 100,516 | \$ 132,646 | |
| | December 31, 2014 31 décembre, 2014 | | | |
| | Cost/ coût | Accumulated Amortization/ Amortis sament accumulé | Net Book Value/ Valeur comptable nette | |
| Building | \$ 196,513 | \$ 58,954 | \$ 137,559 | Bâtissement |
| Furniture and equipment | 9,732 | 9,732 | - | Mobilier et équipement |
| Computer equipment | 26,917 | 26,917 | - | Équipement informatique |
| | \$ 233,162 | \$ 95,603 | \$ 137,559 | |

5. Deferred Revenue

Deferred revenue represents examination fee monies received in the current period that are related to the subsequent period.

5. Recettes reportées

Les recettes reportées correspondent aux frais d'examens reçues durant l'exercice courant mais qui sont reliés à l'exercice subséquent.

6. Risks and Concentration

The organization is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the organization's risk exposure and concentrations as at December 31, 2015.

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The organization's main credit risks relate to its accounts receivable.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The organization is exposed to interest rate risk on its investments.

Liquidity risk

Liquidity risk relates to the risk that the organization will encounter difficulty in meeting its obligations associated with financial liabilities. The organization is exposed to this risk mainly in respect of its accounts payable and accrual liabilities and its ability to provide the activities related to its deferred revenue.

Changes in Risk

There have been no significant changes in the organization's risk exposures from the 2014 fiscal year.

6. Risques et concentrations de risques

L'organisme est exposé à divers risques survenant de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition de l'organisme aux risques et de leurs concentrations au 31 décembre 2015.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un parti à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre parti en échouant son obligation. Les risques principaux de l'organisme de crédit font parti à ses comptes débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses investissements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque au respect de ses créditeurs et frais courus et son abilité de fournir les activités reliées à ses recettes reportées.

L'évolution du risque

Il n'avait aucun changement significatif à propos de les expositions du risque de l'organisation de l'exercice 2014.